

Transcriptions des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>

C<sub>1</sub>, p. 31 v° et 33

159  
+  
R  
Summum Jus, Summa Injuria.  
112 La pluralité est la meilleure voye parcequ'elle est visible & qu'elle à la force pour se faire obéir cependant c'est l'avis des moins habiles.  
113 Si l'on auroit pû l'on auroit mis la force entre les mains de la Justice, mais comme la force ne se laisse pas manier comme on veut parceque c'est une qualité palpable au lieu la justice est une qualité spirituelle dont on dispose comme on veut, on la mise entre les mains de la force & ainsi on appelle justice ce qui est force d'obéir.  
De là vient le droit de l'épée, car l'épée donne un véritable droit.  
Autrement on verroit la violence d'un cottenir & la Justice de l'autre, fin de la 12<sup>e</sup> provinciale.  
114 De là vient l'injustice de la fronde qui élève la prétendue justice contre la force.

33  
a 115 Il n'en est pas de mesme dans l'Eglise car il y a une justice véritable & nulle violence.



C<sub>2</sub>, p. 48 et 49

*Summum Jus, Summa  
Injuria.*

*La pluralité est la meilleure voye parce qu'elle  
est visible & qu'elle a la force pour se faire obéir, &  
pendant c'en l'aduis des moins habiles.*

49

*J* Si l'on Auroit pû l'on auroit mis la force entre les mains de  
la Justice, mais comme la force ne se laisse pas manier  
comme l'on veut parceque c'est une qualité palpable  
autieuque la Justice est une qualité spirituelle dont on  
dispose comme on veut on l'a mise entre les mains de  
la force & ainsi on appelle Justice ce qu'il est force  
d'Observer.

*De là vient le droit de l'espée, car l'espée donne  
un véritable droit.*

*Autrement on verroit la violence d'un costé & la Justice  
de l'autre fin de la 12<sup>e</sup> provinciale.*

*De là vient l'Injustice de la fronde qui eleve la  
pretandue Justice contre la force.*

*Il n'en est pas de mesme dans l'Eglise car il y a une  
Justice véritable & nulle violence.*

Marques en marge de C<sub>1</sub> (concordance au crayon, lettres, croix, R dans un cercle et accolade à la plume) et de C<sub>2</sub> (J au crayon) et soulignement des titres dans C<sub>2</sub> : voir la description des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>.

Les deux Copies présentent *Summum jus, summa injuria* comme le titre du fragment et corrigent les nombreuses fautes du copiste (voir la transcription diplomatique).

Elles transcrivent *ainsy on appelle **justice** ce qu'il est force d'observer* au lieu de *ainsi on appelle **juste** ce qu'il est force d'observer* (lecture moderne).

Le copiste a écrit *l'on* au lieu de *on* dans l'expression *comme on veut*.

Le texte est nettement séparé des autres fragments. Cependant il semble que dans C<sub>1</sub> les deux derniers paragraphes sont mis à part ; même effet dans C<sub>2</sub> à propos du dernier paragraphe.